

Processus Handicap

Le processus démarre dès le premier entretien, puis en fonction des réponses fournies, un déroulé sera mis en place.

Un second entretien plus spécifique sur la situation de handicap est programmé pour déterminer les impacts possibles sur les apprentissages.





Phase	Ce que nous mettons en place
Avant la formation Détection des stagiaires potentiellement en situation de handicap	Lors du recueil du besoin pendant l'entretien. Nous invitons également l'apprenant à s'ouvrir sur son éventuelle situation de handicap
Avant la formation Information Réorientation si pas d'adaptation raisonnable possible	Si l'apprenant est en situation de handicap Une analyse est faite par le référent handicap pour adapter la formation en lien avec la situation de handicap rencontrée. Nous lui transmettons également la documentation : <i>"Comment passer le permis de conduire avec un handicap"</i>
Si aucune adaptation raisonnable est possible nous l'orientons vers une auto-école adaptée <i>Autoécole adaptée aux personnes en situation de handicap moteur :</i> <i>Autoécole Notre Dame – 6 rue de la Préfecture, 21000 DIJON – 03 80 30 53 22 –</i> <i>contact@notredameautoecole.fr - https://notredameautoecole.fr/</i> En aucun cas la situation d'handicap ne doit constituer un facteur de discrimination.	
Pendant et après la formation	Point régulier avec l'apprenant pour s'assurer que tout se passe bien.

Référent handicap : M. Jérôme POPULUS – 06 31 79 70 42